



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de la Stabilité et de l'Inclusion Financières
Direction de l'Inclusion Financière
DIF0153G19

PARTENARIAT ENTRE LA BCEAO ET LA CONFEDERATION SUISSE : CONTENU, RESULTATS ATTENDUS, CONTRIBUTION DES PARTIES

(Dakar, le 13 mai 2019)

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Confédération Suisse procéderont, le lundi 13 mai 2019 au Siège à Dakar, à la signature d'une convention de financement entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA.

Cette cérémonie, qui se tient en marge d'une audience accordée par Monsieur le Gouverneur à l'Ambassadeur de la Suisse auprès de la République du Sénégal, vise à formaliser le cadre de partenariat défini entre les deux Institutions et à fixer les principes directeurs ainsi que les modalités de la collaboration entre la BCEAO et la Confédération Suisse.

La Confédération Suisse a confirmé à la suite de la table ronde des bailleurs de fonds organisée en 2016, sa participation au financement de certaines activités de la Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA relevant des axes 4 et 5, intitulés respectivement : « Renforcer l'éducation financière et la protection du client de services financiers » et « Mettre en place un cadre fiscal et des politiques favorables à l'inclusion financière ».

Aux termes de séances de travail entre la BCEAO et les services techniques du bureau régional Afrique de l'Ouest de la Confédération Suisse, un projet de partenariat, d'une durée de cinq ans, a été conçu d'accord parties, avec une date d'achèvement projetée au 31 décembre 2023.

L'intervention de la Confédération Suisse s'inscrit dans le cadre des enjeux de développement de l'Afrique de l'Ouest, et est en adéquation avec sa mission dans la zone UEMOA, qui l'a conduite à appuyer les programmes agricoles de quatre (4) Etats de l'Union (Bénin, Burkina, Mali et Niger).

I - Description des activités du partenariat

Les activités prévues dans le cadre de ce partenariat, portent, au titre de l'axe 4, sur l'élaboration et le déploiement du programme régional d'éducation financière à travers :

- l'organisation d'un atelier de partage de bonnes pratiques en matière d'éducation financière,
- le développement d'outils innovants de promotion de l'éducation financière,
- la réalisation de campagnes de communication et d'information des populations cibles, notamment les femmes, les jeunes et les populations rurales,
- le développement et l'insertion de modules d'éducation financière aux programmes scolaires et universitaires.

Concernant l'axe 5, les activités du projet visent la réalisation, dans les huit pays de l'UEMOA, d'une étude de référence sur la demande et l'offre des services financiers, qui devrait permettre aux Etats et à la BCEAO de disposer de données suffisantes, fiables et désagrégées, en vue de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques favorables à l'inclusion financière.

II - Contribution des parties

Le montant global de la convention de financement s'élève à 3,911 milliards de francs CFA, dont 2,520 milliards au titre de la contribution de la Confédération Suisse et le reliquat, soit 1,391 milliard de francs CFA, à la charge de la BCEAO.

III - Résultats attendus du partenariat

Au terme du partenariat, les résultats suivants sont attendus :

- les capacités des institutions et des acteurs sont améliorées et les standards sont mis en œuvre en matière d'éducation financière et de protection des consommateurs des services financiers ;
- les pouvoirs publics et les institutions améliorent leurs connaissances des marchés (offre et demande) et adoptent des politiques nationales d'inclusion financière cohérentes.

